



Assemblée générale

Distr. limitée
24 décembre 2015
Français
Original : anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Organisation des travaux

Note du Président

I. Organes subsidiaires

1. À ses sessions précédentes, le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux a mené ses travaux en examinant directement en séance plénière les questions dont il était saisi. Ces dernières années, le Comité spécial a pu réduire au minimum le nombre de ses séances en ayant de plus souvent recours à la pratique des consultations, notamment du Bureau, pour examiner certaines des questions dont il était saisi.

2. Le Président recommande que le Comité spécial continue de tenir le plus souvent possible des consultations. S'il y a lieu, le Président consulterait le Bureau sur les questions urgentes et des points particuliers.

II. Répartition et modalités d'examen des questions inscrites

3. On trouvera jointe en annexe à la présente note la liste des questions que le Comité spécial doit examiner en 2016, y compris les décisions qu'il a adoptées et des indications quant aux modalités d'examen qu'il pourra retenir pour chaque question. À ce sujet, le Président aimerait en particulier appeler l'attention du Comité spécial sur l'alinéa d) du paragraphe 8 de la résolution 70/231 de l'Assemblée générale, dans lequel le Comité spécial est prié d'achever aussi rapidement que possible, en coopération avec les puissances administrantes et les territoires concernés, l'élaboration d'un programme de travail constructif répondant au cas particulier de chaque territoire non autonome et visant à faciliter l'exécution de son mandat et l'application des résolutions pertinentes relatives à la décolonisation, notamment celles portant sur des territoires déterminés.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (20 janvier 2016).



4. Le Comité spécial devrait prendre en considération les résolutions et décisions intéressant ses travaux que l'Assemblée générale a adoptées à sa soixante-dixième session, dont la liste figure dans la note du Secrétaire général sur cette question (A/AC.109/2016/L.1). Il est également entendu que le Comité spécial s'inspirera de la résolution 65/119, dans laquelle l'Assemblée générale priait les États Membres de redoubler d'efforts pour continuer d'appliquer le plan d'action pour la deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme (A/56/61, annexe) et de coopérer avec le Comité spécial pour le mettre à jour selon qu'il conviendrait et en faire la base du plan d'action pour la troisième Décennie.

III. Ordre de priorité à retenir pour l'examen des questions

5. Le Président tiendra des consultations sur l'ordre de priorité à retenir pour l'examen des questions en séance plénière, et sur les activités spécifiques envisagées dans le cadre du plan d'action de la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme.

6. Le Comité spécial examinera, selon qu'il conviendra, les questions concernant la liste des territoires auxquels s'applique la Déclaration.

7. En attendant, le Comité spécial pourrait mener ses travaux de fond conformément au calendrier des réunions qui figure dans l'annexe du présent rapport.

IV. Recommandations du Comité spécial à l'Assemblée générale

8. Conformément à la pratique établie, il est proposé que le Comité spécial continue de formuler ses décisions sous forme de projets de décision de l'Assemblée générale et présente ces projets à l'Assemblée à sa soixante et onzième session. Par ailleurs, le Comité souhaitera peut-être recommander que son rapporteur continue de suivre le modèle établi pour rédiger son rapport annuel et présente celui-ci directement à l'Assemblée générale.

V. Utilisation des services de conférence

9. À sa soixante-dixième session, l'Assemblée générale a décidé de déroger aux dispositions des articles 67 et 108 de son règlement intérieur pour permettre l'ouverture des séances et le déroulement du débat en l'absence du quorum prévu par ces articles. Elle a également décidé que les séances du matin commenceraient à 10 heures.

10. Ces mesures ayant permis d'utiliser plus efficacement les services de conférence, il est proposé que le Comité spécial continue de suivre la même procédure. Il est entendu que la présence de la majorité des membres continuera d'être requise pour la prise de toute décision, comme le prévoient les articles susmentionnés.

Annexe

A. Questions que le Comité spécial doit examiner en 2016

<i>Question</i>	<i>Mode d'examen</i>
Semaine de la solidarité avec les peuples des territoires autonomes (résolutions 2911 (XXVII) et 70/231 et décision 37/421 de l'Assemblée générale)	Selon qu'il conviendra
Troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme [résolution 65/119 de l'Assemblée générale et annexe du rapport du Secrétaire général sur la deuxième Décennie internationale (A/56/61)]	
Renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies et questions connexes (résolution 70/94 de l'Assemblée générale)	Point distinct
Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes (résolution 70/95 de l'Assemblée générale)	
Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (résolution 70/96 de l'Assemblée générale)	
Dispositifs offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes en matière d'études et de formation (résolution 70/97 de l'Assemblée générale)	
Îles Falkland (Malvinas) [résolution 58/316 de l'Assemblée générale, annexe, sect. D, par. 4 b)]	
Gibraltar (décision 70/520 de l'Assemblée générale)	
Sahara occidental (résolution 70/98 de l'Assemblée générale)	
Nouvelle-Calédonie (résolution 70/99 de l'Assemblée générale)	
Polynésie française (résolution 70/100 de l'Assemblée générale)	
Tokélaou (résolution 70/101 de l'Assemblée générale)	
Samoa américaines (résolutions 70/102 A et B de l'Assemblée générale)	
Anguilla (résolutions 70/102 A et B de l'Assemblée générale)	
Bermudes (résolutions 70/102 A et B de l'Assemblée générale)	

<i>Question</i>	<i>Mode d'examen</i>
Îles Vierges britanniques (résolutions 70/102 A et B de l'Assemblée générale)	
Îles Caïmanes (résolutions 70/102 A et B de l'Assemblée générale)	
Guam (résolutions 70/102 A et B de l'Assemblée générale)	
Montserrat (résolutions 70/102 A et B de l'Assemblée générale)	
Pitcairn (résolutions 70/102 A et B de l'Assemblée générale)	
Sainte-Hélène (résolutions 70/102 A et B de l'Assemblée générale)	
Îles Turques et Caïques (résolutions 70/102 A et B de l'Assemblée générale)	
Îles Vierges américaines (résolutions 70/102 A et B de l'Assemblée générale)	
Question de l'envoi de missions de visite dans les territoires (par. 8 e) et 10 de la résolution 70/231 de l'Assemblée générale)	
Respect par les États Membres de la Déclaration et des autres résolutions relatives à la décolonisation (par. 8 b) de la résolution 70/231 de l'Assemblée générale)	Lors de l'examen de la question de territoires déterminés
Diffusion d'informations sur la décolonisation (résolution 70/103 de l'Assemblée générale)	Selon qu'il conviendra
Décision du Comité spécial concernant Porto Rico (A/70/23, par. 22)	
Question de la tenue d'une série de réunions hors Siège	
Question de la liste des territoires auxquels s'applique la Déclaration	

B. Projet de programme de travail et de calendrier des réunions du Comité spécial

Jeudi 25 février (1 séance)	Organisation des travaux
Lundi 13 juin (1 séance)	Diffusion d'informations sur la décolonisation
	Renseignements relatifs aux territoires non autonomes communiqués en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies
	Question de l'envoi de missions de visite dans les territoires
	Question de Gibraltar
	Question du Sahara occidental
Mardi 14 juin (1 séance)	Consultations
Mercredi 15 juin (1 séance)	Consultations
Jeudi 16 juin (1 séance)	Consultations
Vendredi 17 juin (1 séance)	Réunion officielle
Lundi 20 juin (2 séances)	Décision du Comité spécial en date du 22 juin 2015 concernant Porto Rico : audition des pétitionnaires
Mardi 21 juin (1 séance)	Question des Tokélaou
	Question des Samoa américaines
	Question d'Anguilla
	Question des Bermudes
	Question des îles Vierges britanniques
	Question des îles Caïmanes
	Question de Guam
	Question de Montserrat
	Question de Pitcairn
	Question de Sainte-Hélène
	Question des îles Turques et Caïques

	Question des îles Vierges américaines
	Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies
	Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes
	Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux
Mercredi 22 juin (1 séance)	Consultations
Jeudi 23 juin (2 séances)	Question des îles Falkland (Malvinas) ^a
Vendredi 24 juin (1 séance)	Question de la Polynésie française
	Question de la Nouvelle-Calédonie
	Rapport du Séminaire pour la région du Pacifique
	Rapport du Comité spécial : adoption des recommandations

^a Un différend concernant la souveraineté sur les îles Falkland (Malvinas) oppose les Gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.